

IPC/WG/46/2

Original : anglais

Date : 8 décembre 2021

# Union particulière pour la classification internationale des brevets (union de l’IPC)Groupe de travail sur la révision de la CIB

**Quarante‑sixième session**

**Genève, 8 – 10 novembre 2021**

rapport

*adopté par le groupe de travail*

# Introduction

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci‑après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa quarante‑sixième session à Genève du 8 au 10 novembre 2021. Les membres suivants du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume‑Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Office européen des brevets (OEB), Organisation eurasienne des brevets (OEAB) (28). La Hongrie, l’Inde, Singapour et le Viet Nam étaient représentés en qualité d’observateurs. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. K. Natsume, sous‑directeur général chargé du Secteur de l’infrastructure et des plateformes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Nastume a salué les résultats remarquables obtenus par le groupe de travail dans le cadre des deux derniers cycles de révision, dont témoignait le nombre important de modifications apportées dans les versions 2021.01 et 2022.01, et, en particulier, dans les circonstances extraordinaires de la pandémie.

# Bureau

1. Le groupe de travail a élu à l’unanimité M. O. Steinkellner (Allemagne) président et M. P. Weibel (Suisse) vice‑président pour le cycle de révision de la CIB de 2021–2022.
2. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté à l’unanimité, avec deux modifications mineures, l’ordre du jour révisé qui figure à l’annexe II du présent rapport.

# Délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la cinquante‑deuxième session du Comité d’experts de l’Union de l’IPC

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal présenté par le Secrétariat sur la cinquante‑deuxième session du Comité d’experts de l’Union de l’IPC (ci‑après dénommé “comité”) (voir le document IPC/CE/52/2).
2. Le comité s’est déclaré satisfait du travail accompli par le groupe de travail et a encouragé les offices à jouer un rôle actif dans le programme de révision de la CIB, en particulier, en soumettant des demandes de révision dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB.
3. Le comité a souscrit à la recommandation du groupe de travail tendant à adopter une méthode souple afin de mener à bien les discussions sur la proposition de révision par voie électronique en utilisant le forum électronique consacré à la CIB (ci‑après dénommé “forum électronique”) dans la mesure du possible et est convenu d’une solution immédiate en prenant certaines mesures pour concilier qualité et efficacité. Le comité a invité le groupe de travail à évaluer plus avant, lors de ses prochaines réunions, les résultats et l’efficacité de certaines mesures de travail convenues.
4. Le comité, ayant pris note d’un rapport du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs, a exprimé ses remerciements à l’OEB, qui présidait le groupe d’experts, et aux offices membres du groupe d’experts pour les efforts déployés et leur contribution aux travaux réalisés jusqu’à présent. Il a également encouragé les membres du groupe d’experts à poursuivre leurs travaux sur le chemin pris durant l’année 2019.
5. Le comité a également adopté des modifications du Guide d’utilisation de la CIB et des Principes directeurs pour la révision de la CIB. Enfin, il a examiné plusieurs questions informatiques concernant la CIB.

# Rapport sur les vingtième et vingt et unième sessions du Groupe de travail (WG1) de l’IP5 sur la classification

1. Le groupe de travail a pris note des rapports verbaux présentés par l’Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) et de l’Office des brevets du Japon (JPO), au nom des offices de l’IP5, sur les vingtième et vingt et unième sessions du Groupe de travail de l’IP5 sur la classification.
2. Il a été indiqué que, lors de la vingtième session du groupe de travail, les offices de l’IP5 ont convenu de faire passer à la phase CIB cinq projets F, tandis que neuf projets F sont passés à la phase CIB lors de la vingt et unième session du groupe de travail.
3. Le groupe de travail a également indiqué que la CNIPA et le JPO, au nom des offices de l’IP5, ont publié sur le forum électronique, sous le projet [CE 456](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE456), les listes actualisées de tous les projets et propositions en cours des offices de l’IP5 (voir les annexes 35 et 37 du dossier de projet) afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.

# Programme de révision de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 22 projets de révision, à savoir : [C 504](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C504), [C 505](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C505), [C 507](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C507), [C 508](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C508), [C 509](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C509), [C 520](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C520), [F 071](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F071), [F 082](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F082), [F 089](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F089), [F 122](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F122), [F 138](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F138), [F 141](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F141), [F 142](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F142), [F 143](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F143), [F 149](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F149), [F 151](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F151), [F 152](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F152), [F 153](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F153), [F 154](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F154), [F 156](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F156), [F 157](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F157) et [F 159](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F159).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a achevé quatre projets de révision, dont deux portant sur la révision du schéma, à savoir les projets [F 153](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F153) et [F 154](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/F154), qui entreraient en vigueur dans la version 2023.01 de la CIB. Les deux autres, portant sur les définitions, à savoir les projets [C 504](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C504) et [C 507](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C507), ont été achevés, la révision du schéma ayant été publiée dans la publication anticipée de la version 2022.01 de la CIB. Le groupe de travail a été informé que ces définitions figureraient dans la version 2022.01 de la CIB dès son entrée en vigueur le 1er janvier 2022, avec les modifications du schéma correspondantes.
4. Le groupe de travail est également convenu de créer deux nouveaux projets de révision, à savoir :

Mécanique : [C 521](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C521) (A61J 1/00, Rapporteur – OEB) – découlant du projet [M 632](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M632);

Électricité : [C 522](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C522) (G06Q 50/00, Rapporteur – États‑Unis d’Amérique) – découlant du projet [C 508](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C508).

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal présenté par l’OEB au nom du Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs (voir l’annexe 8 du projet [WG 469](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/WG469)), concernant le lancement de trois projets C de ce dernier, à savoir les projets [C 511](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C511), [C 512](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C512) et [C 513](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C513). Le groupe de travail a pris bonne note et a exprimé sa gratitude à l’OEB, qui présidait le Groupe d’experts sur la technologie des semi‑conducteurs, et aux offices membres du groupe d’experts pour leurs efforts et leur contribution au projet [CE 481](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/CE481), et les a félicités des résultats obtenus à ce jour.

# Maintenance de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 11 projets de maintenance, à savoir : [M 621](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M621), [M 627](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M627), [M 632](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M632), [M 633](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M633), [M 805](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M805), [M 811](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M811), [M 812](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M812), [M 813](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M813), [M 814](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M814), [M 815](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M815) et [M 816](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M816).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a achevé quatre projets de maintenance portant sur des modifications du schéma ou des définitions, dont trois seront intégrés dans la version 2023.01 de la CIB, à savoir les projets [M 632](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M632), [M 813](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M813) et [M 816](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M816), tandis que le projet [M 805](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M805) concernant uniquement la définition sera intégré dans la version 2022.01 de la CIB avec les modifications correspondantes du schéma qui figurent déjà dans la version 2022.01 de la CIB.
4. Le groupe de travail est convenu de créer quatre nouveaux projets de révision, à savoir :

Mécanique : [M 817](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M817) (B09B, Rapporteur – OEB) – découlant du projet [C 504](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C504);

Indépendant : [M 818](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M818) (Rapporteur – États‑Unis d’Amérique) – découlant du projet [M 632](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M632);

Électricité : [M 819](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M819) (G06Q, Rapporteur – OEB) – découlant du projet [C 508](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/C508);

[M 820](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M820) (G01B, Rapporteur – OEB) – découlant du projet [M 633](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M633).

# État d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs dans les projets M 200 à M 500

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport établi par le Bureau international sur l’état d’avancement des projets de maintenance pour la suppression des renvois non limitatifs du schéma de la CIB (voir l’annexe 40 du dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/WG191)).
2. Le groupe de travail a noté que, sur les 25 projets en cours, un accord avait été trouvé concernant les sept projets ci‑après dans le cadre des discussions sur le forum électronique et que ces projets pouvaient être considérés comme achevés. Les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2023.01 de la CIB.

[M 235](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M235) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe G05D
(Rapporteur – OEB);

[M 239](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M239) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe C23G
(Rapporteur – Israël);

[M 240](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M240) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe B03B
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique);

[M 245](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M245) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe G04F
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique);

[M 250](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M250) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe H03J
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique);

[M 253](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M253) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe G06C
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique);

[M 256](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M256) Suppression des renvois non limitatifs de la sous‑classe H05G
(Rapporteur – États‑Unis d’Amérique).

1. Le groupe de travail a également noté que les discussions devaient se poursuivre sur le forum électronique pour les 18 autres projets en cours, y compris le projet [M 223](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/M223). L’état d’avancement de tous les projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais pour les projets en cours sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique.
2. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr/project/WG191).

# Actualités sur les questions informatiques concernant la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un bref exposé présenté par le Bureau international sur diverses nouvelles fonctions récemment mises à disposition dans l’IPCRMS, qui permettront aux rapporteurs, aux traducteurs et aux offices formulant des observations de gérer leurs propositions et leurs observations concernant la révision de la CIB de manière plus conviviale. Le groupe de travail a invité les offices à utiliser plus activement et plus intensivement l’IPCRMS pour tirer parti de ces fonctions.

# Prochaine session du groupe de travail

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer le premier jour au domaine de la chimie, le jour et demi suivant au domaine de la mécanique et les deux derniers jours et demi au domaine de l’électricité.
2. Le groupe de travail a indiqué que les dates provisoires de sa quarante‑septième session seraient confirmées sous peu.
3. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 30 novembre 2021.*

[Les annexes suivent]